

Mercredi 14 mars 2018

Bureau Conseil du 12 mars 2018

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, les principales délibérations ont porté, entre autres, sur l'aide aux communes, la dynamique du développement économique et l'innovation, la protection de la ressource eau et le programme de prévention des inondations.

Prise d'intérêt métropolitain de 3 équipements

Au titre de ses compétences obligatoires, la Métropole peut exercer en lieu et place de ses communes membres la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, socio-éducatifs et socioculturels d'intérêt métropolitain.

Ainsi, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie organisent actuellement le transfert de compétence de 3 équipements estimés d'intérêt métropolitain car uniques sur le territoire : l'École des Beaux-Arts (l'ESADHaR), la patinoire du centre Guy-Boissière et l'Opéra, qui se déroule en plusieurs étapes obligatoires.

Le Conseil municipal de Rouen a pris la décision politique de principe de s'engager dans cette démarche lors de sa réunion extraordinaire du 21 février dernier. La délibération adoptée par le Conseil métropolitain le 12 mars marque le début d'un processus qui devrait être finalisé à l'automne. Le transfert sera soumis à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) au début de l'été pour évaluer financièrement la valeur du transfert, puis les 71 communes seront amenées à se prononcer.

Cette démarche marque un nouveau progrès de l'intégration intercommunale, dans la continuité des transferts de compétence qui ont accompagné la création de la Métropole, puisque outre la voirie et les espaces publics, les musées (de la Ville de Rouen et du Département), l'Aître Saint-Maclou et le stade Diochon ont été transférés. Avec ces nouveaux transferts, ce sera la totalité des grands équipements de rayonnement auparavant de responsabilité communale qui sera prise en charge par la Métropole.

Au-delà de l'opération gestionnaire visant à substituer un financeur à un autre, il s'agit d'une démarche politique visant à faire porter ces équipements par la collectivité la mieux à même, en raison de ses capacités financières, de leur permettre de réaliser leur potentiel de rayonnement au bénéfice du territoire métropolitain en les inscrivant résolument, dans la continuité des réflexions engagées par la Ville, dans une dynamique de projets : création d'une galerie d'art à l'ESADHaR, rénovation de la patinoire de l'île Lacroix, dynamique de l'Opéra suite à la reconnaissance de l'intérêt national.

Ce progrès de l'intégration intercommunale est aussi un moyen de renforcer la solidarité financière entre la Métropole et la Ville-centre, puisque la Métropole a décidé le principe d'un abattement sur les charges transférées par la Ville à hauteur de 2 M€ annuels en raison des charges historiquement assumées par le budget municipal de la Ville de Rouen. Les transferts ne se traduiront par aucune hausse de la fiscalité de la Métropole, puisque l'abattement de 2M€ est d'ores et déjà prévu au budget 2018 de la Métropole, adopté le 18 décembre 2017.

Les transferts se traduisent par le fait que la Métropole devient propriétaire des locaux et verse aux équipements les subventions de fonctionnement auparavant versées par la Ville de Rouen. Ils ne se traduiront pas par des évolutions de la situation des personnels, ceux de l'ESADHaR et de l'Opéra de Rouen-Normandie restant employés des EPCC ; pour la gestion de la patinoire Guy-Boissière, la Métropole prévoit de s'appuyer sur les personnels municipaux (en raison d'un fonctionnement mutualisé avec la piscine) via une convention de gestion, comme c'est le cas pour d'autres équipements comme le stade Diochon.

La Métropole au service du développement économique

Le Marché d'Intérêt National continue sa modernisation



Place forte de la commercialisation des produits frais, le Marché d'Intérêt National (MIN) constitue la première centrale d'achat du commerce indépendant en Normandie. Avec plus de 60 entreprises, il participe à la promotion des circuits courts et de la consommation locale des productions régionales. Afin de rester concurrentiel, le MIN déploie sur la prochaine décennie un plan stratégique en association avec ses opérateurs qui se traduit par des actions d'animation, de diversification ainsi que d'importants investissements pour la rénovation et la modernisation des installations.

Ce plan prévoit un montant total de 8,7 millions d'euros d'investissements pour :

- La rénovation des halles « fruits et légumes »
- La reconversion du bâtiment E4 en pavillon logistique
- La construction d'un bâtiment « acheteur »
- La construction d'un bâtiment logistique

Les dispositifs d'aide à l'immobilier et d'aide à la location mis en place par la Métropole constituent un levier pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises, complémentaire de la compétence centrale de la Métropole en matière de développement économique, d'aménagement des parcs d'activités d'une part, et des compétences régionales en matière d'aides financières d'autre part.

L'aide à la location : un soutien aux entreprises du territoire | 68 000€

L'aide à la location vise à soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché.

Les taux d'intervention sont fixés à 10, 20 et 30 % selon la taille de l'entreprise et sa zone d'implantation permettant d'apporter un financement significatif et incitatif pour accompagner la réalisation des projets sur 3 ans.

A ce titre, la Métropole accorde des subventions pour la location de bureaux à :

- La société SAS ATTINEOS pour 45 317€
- La SAS VOXENS qui développe son activité de centre d'appels et relations clients, aidée à hauteur de 11 400 €
- La SARL VESA perçoit, depuis la délibération du 6 novembre 2017, une aide à hauteur de 11 550€, et créera 3 emplois en CDI à temps plein sous 3 ans (et non pas 7 comme annoncé dans la précédente délibération).

La dynamique des Parcs d'Activités

- *Seine Sud : Le Parc du Halage franchit une étape avec le « dossier de réalisation de ZAC »*

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus des zones d'activités en projets ou en cours d'aménagement, et notamment le programme de reconversion et de redynamisation des friches de Seine Sud, soit un espace économique de 500 hectares.



Le projet de la Zone d'Activités Commerciale du Halage, situé sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a été approuvé et sera la première opération qui y sera réalisée.

Ces 15,9 hectares sont destinés à accueillir des activités mixtes industrielles et/ou artisanales, idéalement localisés en bord de Seine. Le programme global des constructions prévoit un potentiel de développement maximum de 90 000 m² de surfaces de plancher, des équipements d'infrastructures (voiries internes, eau potable, défense incendie, liaisons douces...) pour un montant global de estimé à environ 7,53 millions d'euros.

Gestion des équipements Kindarena et Parc des Expositions

Aujourd'hui, la gestion du Parc des Expositions et du Palais des Sports Kindarena est délégué par la Métropole Rouen Normandie, propriétaire des équipements, à deux entités différentes. Afin d'optimiser le coût de gestion et l'utilisation de ces équipements de rayonnement national voire international, notamment dans un but de meilleure valorisation des espaces de réception du Kindarena à destination de l'activité de congrès, la Métropole avait envisagé en mars 2017 de mutualiser et de confier à un seul délégataire l'exploitation des deux équipements, les contrats des deux délégataires actuels arrivant à terme en juin 2018. La procédure de mise en concurrence s'est trouvée infructueuse.

Dans ces conditions, la Métropole prolonge les contrats de délégation actuels afin de prendre le temps de la réflexion quant au mode de gestion futur. Il est envisagé de revenir au périmètre de gestion initial, à savoir une gestion séparée des deux équipements. Les situations actuelles sont assez différentes : les résultats sont très satisfaisants s'agissant de la gestion du Parc Expo par Rouen Expo Evenements, avec notamment un taux d'occupation très élevé de l'équipement ; la situation est plus contrastée au Kindarena, avec déjà une forte implication des services de la Métropole s'agissant notamment de la programmation de rencontres sportives d'envergure nationale et internationale (comme la Coupe du monde de handball), dont l'accueil est porté par la Métropole en lien avec ses partenaires (Région, Département, Ville).

Soutien à la recherche et l'enseignement supérieur et à la vie étudiante

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, la Métropole participe à la structuration d'un réseau métropolitain regroupant les acteurs de la formation supérieure (établissements, associations fédératives...), de la recherche, des entreprises, du financement des entreprises autour des thématiques du numérique, des éco-technologies et de la santé. Cette structuration se traduit par le soutien aux filières professionnelles et aux pôles de compétitivité, à l'organisation de congrès scientifiques et événements à caractère économique notamment ainsi qu'aux manifestations étudiantes :

- La 11^e édition de la Coupe de France des IAE qui se déroulera les 30, 31 mars et 1^{er} avril et qui réunira plus de 1 000 étudiants autour de quatre disciplines : le football, le volley-ball, le basket-ball et le handball. Les épreuves sportives se dérouleront au complexe sportif Paul Vauquelin à Maromme. La Métropole attribue une subvention de 2 500 € abondée par le CESAR de 1 000€.
- La métropole versera également 1 000€ pour l'organisation de la Semaine du Cerveau la semaine, entre le 12 et 20 mars, proposant des animations, expositions, conférences-débats gratuitement au grand public, notamment la présentation des recherches menées sur différentes maladies (Alzheimer, Parkinson, anorexie mentale...) qui se tiendra le samedi 17 mars au Panorama XXL.

Territoire d'Innovation – Grande Ambition : la Métropole innovante

Le projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous – pour un système intégré de mobilité multimodale et décarbonée », porté par la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires, a passé avec succès la première étape de l'action « Territoire d'innovation – grande ambition » (TIGA) du 3^e volet du Programme d'investissements d'Avenir (PIA3) lancé par l'État qui a affecté 550 millions d'euros supplémentaire à l'action « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité » dans le cadre du PIA3. Au total, 1 17 territoires avaient déposé un dossier, signe d'une mobilisation très large et d'une concurrence très forte puisqu'à l'issue de la phase Appel à Manifestation d'Intérêt, seulement 24 lauréats ont été retenus.



Admise à concourir pour la 2^e phase, l'appel à projets qui sera lancé dans le courant de l'année 2018 et désignera 12 lauréats, la Métropole va travailler avec ses partenaires à une candidature. Elle bénéficiera pour cela du soutien financier de l'État, 400 000€, afin de conduire les études complémentaires qui seront nécessaires pour préciser et conforter les axes d'innovation et d'expérimentation que la Métropole souhaite développer dans le cadre de son projet de transformation territoriale.

Rouen Normandie Mobilité intelligente pour Tous – pour un système intégré de mobilité multimodale et décarbonée

Le projet *Normandie Mobilité Intelligente pour Tous* porte une ambition de transformation profonde de la façon de se déplacer. Alors que la mobilité est un levier essentiel et structurant de l'organisation du territoire, le projet poursuit dans cette perspective deux grandes finalités :

- > Assurer une continuité totale des déplacements et diminuer significativement l'usage de la voiture individuelle en développant de nouveaux outils opérationnels pour l'intermodalité et la mobilité multimodale, cette dernière incarnant une mobilité active dans laquelle chacun agit de manière plus autonome ;
- > Réduire l'impact environnemental et physique de la mobilité, en maîtrisant les consommations d'énergie et les émissions de polluant grâce à la réduction de la congestion et à la mise en place d'indicateurs adaptés à destination des différentes catégories de décideurs (y compris les usagers finaux) sur les effets de leurs actions, grâce à l'exploitation réactive. La finalité est également de réinvestir l'espace public pour d'autres usages que ceux de la mobilité.

Il s'agit donc pour la Métropole, ses partenaires industriels issus de son éco-système (CITEOS Rouen, Transdev, Cisco, Renault, La Poste), les pôles, filières et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, experts du développement de solutions innovantes pour le transport, du traitement de la donnée et de l'électronique embarquée, de développer un système intégré de mobilité multimodale et décarbonée à grande échelle.

Le projet comprend 3 grands axes :

1. **Le développement du véhicule autonome et des Smart Grids Mobilités**, avec une 2^e phase du Rouen Normandy Autonomous Lab (dont la première phase a été lancée en octobre 2017), qui verra notamment une extension des sites d'expérimentation. Pour le moment, ce service se déploiera à partir du terminus du Technopôle du Madrillet de la ligne de tramway pour desservir des entreprises, des centres de recherche scientifique, un campus étudiant et à terme un quartier d'habitations. Il sera opéré en circulation urbaine, sur la voie ouverte à la circulation. Les véhicules devant croiser plusieurs passages piétons, partager la voie avec les autres véhicules et franchir les ronds-points, les points stratégiques de l'espace public et de la voirie seront dotés d'une technologie communicante et les véhicules pourront être commandés à la demande. Ce projet est estimé à 3 239 000 € comprenant des financements régionaux et de l'État.
2. **La reconquête de l'espace public et la logistique urbaine du futur**, avec l'expérimentation de solutions logistiques intelligentes au dernier kilomètre, de manzanas (cellule urbaine à l'intérieur desquelles les rues seront transformées en « rues-places » prohibant véhicules en transit et stationnement) et de super-connecteurs vélos entre Rouen et les communes de la première couronne,
3. **La mobilité servicielle**, avec la création de nouveaux outils et l'utilisation du big data pour proposer de nouveaux services intégrés aux usagers.

Le projet présente au total une démarche inédite en mixant expérimentations et adaptation des infrastructures, approche scientifique et technologique (véhicule autonome, réseau Smart Grids, émergence de l'hydrogène), approche servicielle, réappropriation forte de l'espace public avec la mise en place de supermanzanas, qui sera une première en France, interopérabilité des systèmes de mobilité, information prédictive à l'échelle métropolitaine, espace logistique urbain afin de centraliser la livraison des marchandises (notamment pour le dernier kilomètre). En agissant simultanément sur l'ensemble des leviers de la mobilité à l'échelle du territoire, en écoutant les attentes des citoyens tout en réduisant l'impact environnemental et physique de la mobilité, la Métropole ambitionne de devenir le 1^{er} grand territoire apaisé de France.

La Métropole engagée pour l'environnement et le développement durable

La restauration des pelouses calcicoles

La Métropole Rouen Normandie a engagé en 2015 un plan d'actions en faveur de la biodiversité, dont l'un des programmes concerne la restauration des pelouses calcicoles de son territoire.

Ce programme de restauration est animé en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN). La prospection de l'ensemble des dernières pelouses calcicoles du territoire de la Métropole menée depuis 2012 a permis d'identifier plus de 300 hectares de pelouses répartis sur 88 sites différents. Les actions mises en place par la Métropole depuis 2014, ont permis une remise en gestion de 27 hectares de pelouses auparavant à l'abandon.

Dans cette optique, 8,85 hectares de pelouses calcicoles situées sur les communes d'Amfreville-la-mivoie et de Sotteville-sous-le-Val, vont être restaurées pour être par la suite intégrées à l'appel à projets écopaturage. Les sites nécessitent l'installation de clôtures et portails pour un budget de 27 000€ qui seront subventionnés par la Métropole et à hauteur de 28% grâce au fonds FEDER et aux subventions du Conseil Départemental dans la cadre du contrat métropolitain.

« Initiatives citoyennes » COP 21 de Rouen : à vos projets !

La Métropole ambitionne une meilleure appropriation des habitants du fait métropolitain à travers ses projets et ses démarches, notamment celles qui reposent sur une implication et une mobilisation du territoire. La COP21 locale, qui se déroulera en 2018, est une démarche participative citoyenne qui porte cette volonté. Dans ce cadre, la Métropole a décidé de lancer un appel aux initiatives citoyennes, qui seront aidées financièrement. Ainsi, chaque projet en lien avec la transition écologique qui aura reçu le soutien suffisant des citoyens au travers d'une campagne de collecte, sera accompagné à hauteur de 30% du coût du projet, dans la limite de 4 000€ par projet.



L'appel à projets « Initiatives citoyennes » sera ouvert de mars 2018 à novembre 2018 inclus.

La préservation de la ressource EAU



La Métropole exerce sur l'ensemble de son territoire les compétences eau potable et assainissement. Depuis 2011, la Métropole est la première régie publique d'eau et d'assainissement de France hors Paris.

Le service eau potable de la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de 195 000 abonnés, sur les 71 communes qui la composent. La production d'eau potable est assurée par 40 ressources dont 7 usines de traitements et 93 réservoirs.

Exploitées en régie par la Métropole, les sources du Robec font l'objet de mesures de protection pour réduire l'exposition à des produits phytosanitaires. Un premier programme d'actions a déjà été mené et sera reconduit pour les trois prochaines années à venir. Il consistera à la création et à l'entretien d'aménagements d'hydraulique douce tels que des haies, sur les parcelles comprises dans la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des Sources du Robec. Les actions ayant trait à la protection de la qualité de l'eau potable sont strictement encadrées et le projet est soumis à l'accord préalable de la Préfecture. Le montant des travaux sur 3 années est estimé à 125 400€.

Dans le cadre de ce programme, la Métropole prévoit d'aider les agriculteurs volontaires qui implantent des zones tampon, à hauteur de 12 000€ sur 3 ans.

Prévenir les inondations : lancement d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention

La Métropole conduit des actions de protection de la ressource en eau et d'entretien des rivières en partenariat avec le syndicat mixte de la Vallée du Cailly et celui du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau) des bassins-versants Cailly-Aubette-Robec.

Suite à l'évolution de la loi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole exerce une nouvelle compétence obligatoire, plus large : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI). L'année 2017 a permis une réflexion sur l'organisation nécessaire pour exercer cette compétence de façon pertinente, de l'amont à l'aval des bassins-versants qui convergent sur le territoire de la Métropole.

Dans la continuité des travaux engagés dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, et en parallèle des réflexions en cours sur la prise de compétence GeMAPI, plusieurs collectivités du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe (Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec et le syndicat de bassin versant Austreberthe-Saffimbec) ont souhaité établir un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention afin d'améliorer la connaissance du territoire et d'identifier les maîtres d'ouvrages et actions à inscrire dans un PAPI complet.

Ce programme compte 17 actions se déclinant sur 7 axes :

- 1) Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- 2) Surveillance, prévision des crues et inondations
- 3) Alerte et gestion de crise
- 4) Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- 5) Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- 6) Ralentissement des écoulements
- 7) Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le planning de réalisation est envisagé sur 3 ans de 2018 à 2020. L'estimation du coût de la mise en œuvre de ces 17 actions s'élève à 1 160 000€ en 3 ans pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage avec les aides de l'État ou de l'Agence de l'Eau variant de 40 et 50% selon les actions.

Ce programme a été élaboré en 2017, avant la survenue des crues de janvier et février qui ont touché de nombreuses communes sur le territoire. Les aménagements déjà réalisés et la prise en compte croissante des risques dans les politiques d'aménagement permettent de minimiser les dégâts mais cet épisode montre néanmoins qu'il reste encore à progresser en terme d'intégration du risque naturel dans l'aménagement afin de développer un territoire résilient, ce à quoi contribuera le PLUi.

La Métropole soutient les projets des communes

Après près de deux ans d'existence du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux, 240 dossiers ont été traités par la Métropole. 57 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des projets retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. En 2018, la totalité des investissements mobilisés s'élèvera à 6,1 M€.

La Métropole a déjà attribué près 13 096 226 € aux communes ayant sollicités le FSIC pour un montant global d'investissements des communes de 80 836 248 € dont 7 062 053 € pour l'année 2017.

En 2017, le Fonds d'Aide à l'Aménagement a permis de verser aux petites communes (moins de 4 500 habitants) plus de 612 718 € pour 37 projets. Pour l'année à venir, le fonds prévoit une enveloppe de 600 000€.

De nombreux projets de communes ont sollicité ces fonds de soutien, notamment :

- ♦ [Saint-Aubin-Epinay | 8 844 €](#) : pour des travaux de réhabilitation de l'école maternelle de la commune
- ♦ [Sotteville-lès-Rouen | 14 390 €](#) : pour des travaux dans les infrastructures sportives de la ville, le stade Jean Adret et le stade Jacques Anquetil.
- ♦ [Petit-Quevilly | 402 667 €](#) : pour la réalisation de l'accueil de loisirs Henri Wallon qui sera réalisé à l'emplacement de l'actuel centre de loisirs « élémentaire » et la réhabilitation de la maison de l'enfance Georges Brassens.

Le Fonds d'aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP)

La Métropole a créé en 2017 le Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) concernant tous les investissements communaux dans les piscines sur le territoire que ce soit pour les nouvelles constructions, les extensions, les réhabilitations, les travaux d'équipement ou les mises aux normes (accessibilité, économies d'énergie).

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est la première à faire appel à ce fonds pour des travaux de rénovation du centre nautique Marcel Porzou. Cette piscine, construite en 1971, fréquentée par plus de 2 000 usagers chaque semaine, nécessite des travaux de mise en conformité de l'hydraulique, de modernisation de l'équipement et de mise en accessibilité. Une chaufferie biomasse sera également construite pour alimenter le site et chauffer les bassins. Le montant total du projet s'élève à 4 727 997€ pour lesquels la Métropole verse, au titre du FAGIP, la somme de 1 418 400€.

Le taux de prise en charge pour chaque projet est de 30% du montant hors taxe des travaux. Chaque fonds de concours attribué dans le cadre du FAGIP ne pourra excéder 2 millions d'euros par projet. Par ailleurs, les projets éligibles devront présenter un minimum de dépenses d'investissement de 500 000 €.

Le FAGIP peut être cumulé avec les autres fonds de concours de la Métropole et notamment le FSIC. La totalité des fonds de concours de la Métropole pour chaque projet ne pourra pas excéder la part de financement de la commune. Une somme de 1,5 M€ est inscrite au budget 2018.

En dehors, du FAGIP, la Métropole attribue, au titre de sa compétence en matière de « construction, entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt métropolitain » des subventions spécifiques aux équipements nautiques qui disposent d'un bassin de 50 mètres permettant l'accueil de compétitions officielles, à savoir : l'espace nautique du centre Guy Boissière à Rouen, le centre nautique Alex Jany à Grand-Couronne et le centre aquatique Eurocéane à Mont-Saint-Aignan.